

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2022**

Séance du Conseil Municipal présidée par Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO.

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Linda RAULT, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD

Pouvoirs : Mme Constance de PÉLICHY à M. Patrick PINAULT, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, Mme Anna MAZIER à Mme Katia BAILLY, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Jean-Noël MOINE, M. Michel GODET à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Virginie GILLIOT, M. Jacques CAPITAINE à M. Daniel GAUGAIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Linda RAULT, Mme Nathalie MARCHAND à Mme Isabelle FIDALGO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Agnès LEBRUN, M. Thierry DELHOMME à M. Christophe BONNET

Secrétaire de Séance : Mme Katia BAILLY

Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 18 juillet et 2 septembre 2022.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Rapport d'activité 2021 de la CCPS

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2021 de la Communauté de communes.

2. CITOYENNETE

2.1 Délibération autorisant Madame le Maire à reprendre les concessions en état d'abandon dont la procédure de reprise est arrivée à terme au cimetière Saint-Michel

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à mener les démarches pour finaliser la procédure de reprise des sépultures en état d'abandon, et à signer toutes les pièces à intervenir.

3. FINANCES - ACHATS

3.1 Admission en non-valeur

Vote favorable à l'unanimité pour ADMETTRE en non-valeur selon l'état pour une somme totale de 4 259,74 euros, étant précisé que les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 6541 « admission en non-valeur » du budget principal 2022.

3.2 Demande de subvention exceptionnelle – La Ferté en transition

22 voix POUR (Mme Gabrielle BREMOND ne prend pas part au vote), **1 vote CONTRE** (M. Daniel GAUGAIN), **5 ABSTENTIONS** (M. Patrick PINAULT, M. Emmanuel THELLIEZ, Mme Linda RAULT, Mme Isabelle FIDALGO, Mme Virginie GILLIOT) pour VERSER une subvention exceptionnelle à l'association la Ferté en Transition d'un montant de 440 € en vue de l'organisation de la fête des possibles. Les crédits seront inscrits au budget au chapitre 65.

3.3 Demande de subvention exceptionnelle Handi soutien

Vote favorable à l'unanimité pour VERSER une subvention exceptionnelle à l'association Handi Soutien d'un montant de 300 €.

3.4 Demande de subvention tournoi Esport

Vote favorable à l'unanimité pour VERSER une subvention exceptionnelle à l'association EMMAÛS d'un montant de 185 € correspondant au produit des entrées du tournoi Esport conformément à son règlement.

3.5 Demande de subvention d'aide de soutien aux études PVD par la Banque des Territoires – Stratégie de développement commercial pour la ville

Vote favorable à l'unanimité pour :

SOLLICITER une subvention de 15 315 € H.T. soit 50 % du montant du projet T.T.C selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	T.T.C	Recettes (€ T.T.C)	H.T.
Etude	30 630,00 €	PVD 50%	15 315,00 €
		Autofinancement 50%	15 315,00 €
Total	30 630,00 €	Total	30 630,00 €

CHARGER Madame le Maire de toutes les formalités.

3.6 Décision modificative n°1 – Budget principal

Vote favorable à l'unanimité pour :

ADOPTER la Décision Modificative n°1 du budget principal de la ville présentée de manière détaillée en annexe, équilibrée comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	DM 1 2022	TOTAL
Chapitre 011 Charges à caractère général	2 546 571,00 €	215 891,00 €	2 762 462,00 €
Chapitre 012 Charges de personnel	5 578 573,00 €		5 578 573,00 €
Chapitre 014 Atténuation de produits	139 500,00 €	4 782,00 €	144 282,00 €
Chapitre 65 Charges gestion courante	588 491,50 €	410,00 €	588 901,50 €
Chapitre 66 Charges financières	29 506,00 €	4 200,00 €	33 706,00 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	17 555,00 €	25 376,00 €	42 931,00 €
Total Dépenses Réelles	8 900 196,50 €	250 659,00 €	9 150 855,50 €
Chapitre 023 Virement à la section Investissement	526 030,50 €	-131 090,00 €	394 940,50 €
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	579 605,00 €	32 336,00 €	611 941,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	10 005 832,00 €	151 905,00 €	10 157 737,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	DM 1 2022	TOTAL
Chapitre 013 Atténuations de charges	90 549,00 €		90 549,00 €
Chapitre 70 Ventes Produits	852 181,00 €	14 538,00 €	866 719,00 €
Chapitre 73 Impôts et Taxes	6 910 243,00 €	88 488,00 €	6 998 731,00 €
Chapitre 74 Dotations et Subventions	2 015 830,00 €	45 398,00 €	2 061 228,00 €
Chapitre 75 Autres produits	56 000,00 €		56 000,00 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	30 500,00 €	3 452,00 €	33 952,00 €
Total Recettes Réelles	9 955 303,00 €	151 876,00 €	10 107 179,00 €
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	50 529,00 €	29,00 €	50 558,00 €
002 Résultat de l'exercice N-1			
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	10 005 832,00 €	151 905,00 €	10 157 737,00 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	DM 1 2022	TOTAL
Chapitre 16 Remboursement d'emprunt	763 940,00 €	17 000,00 €	780 940,00 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	171 597,10 €	210 952,00 €	382 549,10 €
Chapitre 204 Subventions d'équipements versées	43 000,00 €		43 000,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	3 831 327,21 €	- 302 069,00 €	3 529 258,21 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	211 428,63 €		211 428,63 €
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	150 000,00 €		150 000, €
Opération 11 Rue de Beauvais	629 799,00 €		629 799,00 €
Opération 202101 Piste cyclable Denis Papin	398 258,42 €		398 258,42 €
Opération 202102 Rénovation thermique Hôtel de Ville	50 000 €	100 000,00 €	150 000,00 €
Opération 202104 Réhabilitation centre de Ville	75 500 €	35 000,00 €	110 500,00 €
Chapitre 45 Opérations sous mandat	68 825,00 €		68 825,00 €
Total Dépenses Réelles			6 454 558,36 €
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	50 529,00 €	29,00 €	50 558,00 €
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	124 843,36 €		124 843, 36€
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	6 569 047,72	60 912,00 €	6 629 959,72 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	DM 1 2022	TOTAL
Chapitre 10 Dotations Fonds et réserves	385 000,00 €	- 6 605,00 €	378 395,00 €
<i>1068 Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	1 511 607,53 €		1 511 607,53 €
Chapitre 13 Subv. d'investissement	1 534 479,00 €	165 821,00 €	1 700 300,00 €
165 Dépôts et cautionnements		450,00 €	450,00 €
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés	1 001 708,79 €		1 001 708,79 €
Chapitre 024 Produits des cessions	100 000,00 €		100 000,00 €
Total Recettes Réelles	4 532 795,32 €		
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	579 605,00 €	32 336,00 €	611 941,00 €
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	124 843.36 €		124 843,36 €
021 Virement de la section de fonctionnement	526 030,50 €	-131 090,00 €	394 940,50 €
Résultat N-1	805 773,54 €		805 773.54€
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	6 569 047,72	60 912,00 €	6 629 959,72 €

3.7 Décision modificative n°1 – Budget annexe camping

Vote favorable à l'unanimité pour ADOPTER la Décision Modificative n°1 du budget annexe camping présentée de manière détaillée en annexe, équilibrée comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	DM 1 2022	TOTAL
Chapitre 011 Charges à caractère général	66 913,24 €	-541,00 €	
Chapitre 65 Charges gestion courante	2,00 €		
Total Dépenses Réelles			
Résultat N-1 - 002	6 220,76 €		
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	16 644,00 €	541,00 €	
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	89 780,00 €	0,00 €	89 780,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	DM 1 2022	TOTAL
Chapitre 70 Ventes Produits	38 780,00 €		
Chapitre 74 Dotations et Subventions	50 000,00 €		
Chapitre 75 Autres produits	1 000,00 €		
<i>Total Recettes Réelles</i>			
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE		00 €	

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	DM 1 2022	TOTAL
Opération Réhabilitation camping	500 000,00 €		
<i>Total Dépenses Réelles</i>	500 000,00 €		
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	500 000,00 €	0,00 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	DM 1 2022	TOTAL
Chapitre 13 Subv. d'investissement	75 000,00 €	-541	
Chapitre 16 - Emprunt	335 241,22 €		
<i>Total Recettes Réelles</i>	430 241,22 €	-541,00 €	
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	16 644,00 €	541,00 €	
Résultat N-1	53 114,78 €		
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	500 000,00 €	0,00 €	

4- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

4.1 Dénomination de voiries – « Rue de Bonnenville »

Le 24 décembre 2021, Mme le Maire a accordé à la Société Lotir Centre un permis d'aménager, enregistré sous le numéro PA 045 146 21 F0004, pour la réalisation d'un lotissement de 10 lots à bâtir à usage d'habitation à l'angle des rues de Vinauger et des Chêneries.

La desserte des lots s'effectuera en sens unique de la rue des Chêneries vers la rue de Vinauger.

Vote favorable à l'unanimité pour ARRETER la dénomination suivante : « Rue de Bonnenville » et PRECISER que la présente délibération sera transmise aux services, collectivités et riverains intéressés.

4.2 Dénomination de voiries – Impasse de Bonnenville

Le 16 décembre 2021, le Maire a accordé à la société SAS J&P DEVELOPER un permis d'aménager enregistré sous le numéro PA 045 146 21 F0003 pour la réalisation d'un lotissement de 6 terrains à bâtir à usage d'habitation rue de Vinauger.

Vote favorable à l'unanimité pour ARRETER la dénomination suivante : « Impasse de Bonnenville » et PRECISER que la présente délibération sera transmise aux services, collectivités et riverains intéressés.

4.3 Dénomination de voiries – « Route de Lamotte-Beuvron »

Dans le cadre de l'installation de la fibre sur le territoire, l'attention de la collectivité a été attirée sur l'absence de dénomination de la section sud de la RD 2020 allant du rond-point à la limite communale avec Vouzon.

Vote favorable à l'unanimité pour ARRETER la dénomination suivante : « Route de Lamotte-Beuvron » et PRECISER que la présente délibération sera transmise aux services, collectivités et riverains intéressés.

4.4 Acquisition de la parcelle BI 341, rue du Pâtis des Soirs, à la SA d'HLM France Loire

Vote favorable à l'unanimité pour ACQUERIR la parcelle cadastrée BI 341 (110 m²), située 10, rue du Pâtis des Soirs, à La Ferté Saint-Aubin, appartenant à la SA d'HLM France Loire, au prix d'un euro symbolique.

4.5 Convention de mise à disposition du domaine public pour le stockage d'un wagon

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition du domaine public pour le stockage d'un wagon. La ville de la Ferté Saint-Aubin met à la disposition de Monsieur Michel HELIAS une surface d'environ 135 m², à prendre sur la parcelle cadastrée section BP 11 d'une contenance totale de 1700 m² et située lieu-dit Prairie de Mérignan à La Ferté Saint Aubin.

5 – DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

5.1 Rapport d'activité 2021 du délégataire et RPQS pour les services publics de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil Municipal PREND ACTE :

-de la présentation des rapports d'activité 2021 pour le service public de l'assainissement : rapport du délégataire et RPQS

-de la présentation des rapports d'activité 2021 pour le service public de l'eau : rapport du délégataire et RPQS.

5.2 Convention de prestations de service 2022 sur le complexe aquatique communautaire et l'Office du Tourisme

Vote favorable à l'unanimité pour REPONDRE à la commande publique identifiée par la Communauté de Communes des Portes de Sologne, pour l'année 2022, pour des prestations techniques (métiers du bâtiment, espaces verts, technicien sons et lumière), d'un montant inférieur à 7 500 € TTC, facturé au regard du coût supporté par la commune.

6 – RESSOURCES HUMAINES

6.1 Avenant n° 13 à la convention de mise à disposition d'agents entre la ville et la Communauté de communes des Portes de Sologne – Création d'un service commun Direction Générale des Services

Vote favorable à l'unanimité pour :

-APPROUVER la création d'un service commun Direction Générale des Services à compter du 1^{er} octobre 2022,

-APPROUVER la mise à disposition du service commun Direction Générale des Services auprès de la ville de La Ferté Saint-Aubin à hauteur de 70%,

- PRECISER que la convention de mise à disposition d'agents entre la CCPS et la ville de La Ferté Saint-Aubin sera modifiée en conséquence

6.2 Tableau des effectifs- service hygiène

Vote favorable à l'unanimité pour CREER un poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

7.DEVELOPPEMENT DURABLE, MOBILITE ET TRANSPORTS

7.1 Aide à la réduction des déchets

Afin d'inciter les Fertésiens au réemploi et limiter l'usage des emballages plastique lors des courses, la Municipalité souhaite offrir un kit composé d'un sac à pain et de deux sacs à vrac réutilisables permettant de contenir des fruits et légumes.

Il est précisé, qu'un seul kit sera distribué par foyer Fertésien sur inscription préalable. Le budget alloué à cette opération est de 4 000 € et permettra d'équiper 450 foyers.

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à fixer les règles d'attribution et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT SUPPLEMENTAIRE

3.8 Demande de subvention au titre du Volet 4 départemental 2022-2027 – église St Michel

Vote favorable à l'unanimité pour :

ADOPTER le projet de restauration générale de l'Eglise Saint Michel – Tranche n°1 : travaux de confortement du transept et de la Chapelle Nord pour un montant de 705 823,20 € T.T.C.

ADOPTER le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	H.T.
Travaux	478 200,00	573 840,00	VOLET 4 2022 (75%)	441 139,00
Maîtrise d'œuvre	47 820,00	57 384,00	Région	
Aléas et actualisation /révisions	47 820,00	57 384,00	Département	
Coordonnateur SPS	7 173,00	8 607,60	Fonds du Patrimoine (5%)	29 409,00
Bureau de contrôle	7 173,00	8 607,60		
			AUTOFINANCEMENT	117 638,00
Total	588 186,00	705 823,20	Total	588 186,00

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à déposer un dossier de candidature auprès du Département au titre du VOLET 4, 2022.

SOLLICITER une subvention de 441 139,00 € auprès du Département, correspondant à 75% du montant du projet.

CHARGER Madame le Maire ou son représentant de toutes les formalités.

8. QUESTIONS DIVERSES

Question de Madame Gabrielle Bremond

Bibliothèque

Une pétition circule actuellement pour déplorer la réduction de quatre heures de l'ouverture hebdomadaire de la bibliothèque. Cette pétition est preuve de l'attachement de nos concitoyens à ce lieu de culture et nous devons prendre en compte l'inquiétude exprimée.

Cela nous amène à nous interroger sur la place de la bibliothèque dans la politique culturelle de la ville. La bibliothèque est passée de 700 à 3000 adhérents – et nous ne pouvons que nous en réjouir-, et ce grâce à l'investissement sans relâche de nos trois agents dont tout le monde reconnaît les compétences et le talent – compétences que nous aurons à coeur de conserver jalousement.

La bibliothèque n'est plus uniquement un lieu de prêts de documents mais un véritable lieu de vie, de rencontres, d'animations et de spectacles. Devant ce déploiement, cela pose la question des moyens alloués à la bibliothèque, en termes de ressources humaines et de budget : nous avons toujours soutenu le recrutement d'un quatrième agent pour répondre à la charge de travail que représente d'une part l'accroissement du nombre d'inscrits et d'autre part le déploiement des activités de la bibliothèque au sein de la collectivité et de la communauté de communes. L'article 7 de la Loi Robert qui a été votée le 21 décembre 2021 va dans ce sens.

Sachant que la programmation de la bibliothèque représente une partie de la programmation culturelle de La Ferté, nous pensons que des moyens financiers supplémentaires devraient être alloués à la bibliothèque pour lui permettre de proposer une programmation ambitieuse et que la politique culturelle de la ville doit être considérée dans sa globalité en intégrant tous ses services, et non de manière fragmentée, en dissociant les différents lieux de culture. Quelles mesures comptez-vous mettre en place pour valoriser les activités de la bibliothèque et permettre à nos agents de poursuivre leur activité que beaucoup d'autres collectivités pourraient nous envier?

✂ **Texte de réponse à sa question dans le procès-verbal**

Questions de Monsieur Jean-Fédéric Ouvry

-ZPPAUP

L'adjoint à l'Urbanisme et espace public a lancé une procédure destinée à remplacer l'actuelle ZPPAUP par une AVAP dès le début de votre premier mandat. Dispositif d'AVAP remplacé depuis par les SPR (Site Patrimonial Remarquable).

Où en est ce dossier qui de notre point de vue a trop traîné et que votre adjoint ne semble pas pressé de voir aboutir ? Nous vous rappelons que ce nouveau règlement d'urbanisme doit notamment définir les modalités et règles pour l'installation de panneaux solaires dans des sites patrimoniaux remarquables et aux abords des monuments historiques.

Nos concitoyens propriétaires et la collectivité ayant des bâtiments dans ces zones ont besoin de ces règles de manière urgente, compte tenu notamment de la crise énergétique.

- Gendarmerie

Vous nous avez présenté un projet d'implantation de Gendarmerie au Sud de la Ferté Saint-Aubin avec un accès direct sur la Route de Lamotte Beuvron. Où en est ce projet, l'implantation a-t-elle été validée par les services de Gendarmerie et de l'Etat ?

✂ **Texte de réponse à sa question dans le procès-verbal**

DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du CGCT

N°38/2022 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°5 au lot 2 de l'accord-cadre 2020005 acquisition, livraison et installation de mobiliers scolaires pour les membres de la centrale d'achats Approlys centr'achat

N°39/2022 : Approbation et signature du contrat de concession pour l'enlèvement et la garde de véhicules en infraction et des véhicules abandonnés sur le territoire de la ville de La Ferté St-Aubin ainsi que pour la destruction des épaves

N°40/2022 : Approbation et signature du marché n°2022013 relatif aux travaux de mise en accessibilité de la rue Jean-Claude Robert

N°41/2022 : Signature de la convention de mise à disposition d'une partie des parcelles AX 567 et AX 462p au profit de l'EPFLI

La Ferté St-Aubin, le 3 octobre 2022

Pour le Maire,
Sébastien DIFRANCESCHO

